

## Travailler ensemble pour les zones humides

La Convention a cinq «Organisations internationales partenaires» reconnues officiellement qui fournissent avis et assistance techniques spécialisés conformément aux principes de la Convention:

- BirdLife International
- International Water Management Institute (IWMI)
- Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
- Wetlands International
- WWF International



© P. Csonka

La Convention collabore avec un réseau de partenaires:

- les conventions relatives à la biodiversité telles que la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD), la Convention sur les espèces migratrices (CMS), la Convention du patrimoine mondial et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES);
- des organismes qui financent des projets, tels que des fonds mondiaux pour l'environnement, des banques multilatérales de développement et des donateurs bilatéraux;
- des organisations des Nations Unies telles que le PNUE, le PNUD, l'UNESCO et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, ainsi que des programmes spécifiques tels que le Programme de l'UNESCO pour l'homme et la biosphère (MAB);
- des organisations non gouvernementales telles que le Wildfowl and Wetlands Trust, The Nature Conservancy, Conservation International, la Society of Wetland Scientists, l'International Association for Impact Assessment, pour n'en citer que quelques-unes.

## Qui paie pour tout cela ?

Beaucoup de pays et de donateurs soutiennent la mission de la Convention de Ramsar en finançant des projets dans le monde entier.

Tous les trois ans, la Conférence des Parties adopte un budget administratif qui est administré par le Secrétariat, et chaque Partie contractante verse un pourcentage proportionnel à sa contribution au budget de l'ONU.

La Convention bénéficie aussi, depuis 1998, d'un partenariat solide avec le Groupe Danone, y compris la marque Evian et, depuis 2007, du partenariat Biosphere Connections avec le réseau aérien Star Alliance.



© Mati Kose

## En savoir plus et participer

Le Secrétariat publie des orientations et des informations pour aider les Parties contractantes, entre autres, à gérer les zones humides et garantir leur utilisation rationnelle.

[www.ramsar.org](http://www.ramsar.org)

Le Secrétariat tient un site web complet avec des informations sur les zones humides, les Sites Ramsar et les processus de la Convention. Une collection de manuels en ligne contient les lignes directrices adoptées par la Conférence des Parties.

Inscrivez-vous à la liste courriel du **Forum Ramsar** pour connaître les dernières nouvelles et opinions relatives aux zones humides (contactez le Secrétariat à [ramsar@ramsar.org](mailto:ramsar@ramsar.org)).

 Rejoignez **Ramsar sur Facebook**  
[www.facebook.com/RamsarConventionOnWetlands](https://www.facebook.com/RamsarConventionOnWetlands)

 Suivez **Ramsar sur Twitter** @RamsarConv

Participez à la **Journée mondiale des zones humides**, la journée de campagne annuelle de la Convention, le **2 février**. Le Secrétariat prépare du matériel de promotion et d'éducation qui peut être adapté dans les langues et contextes locaux.

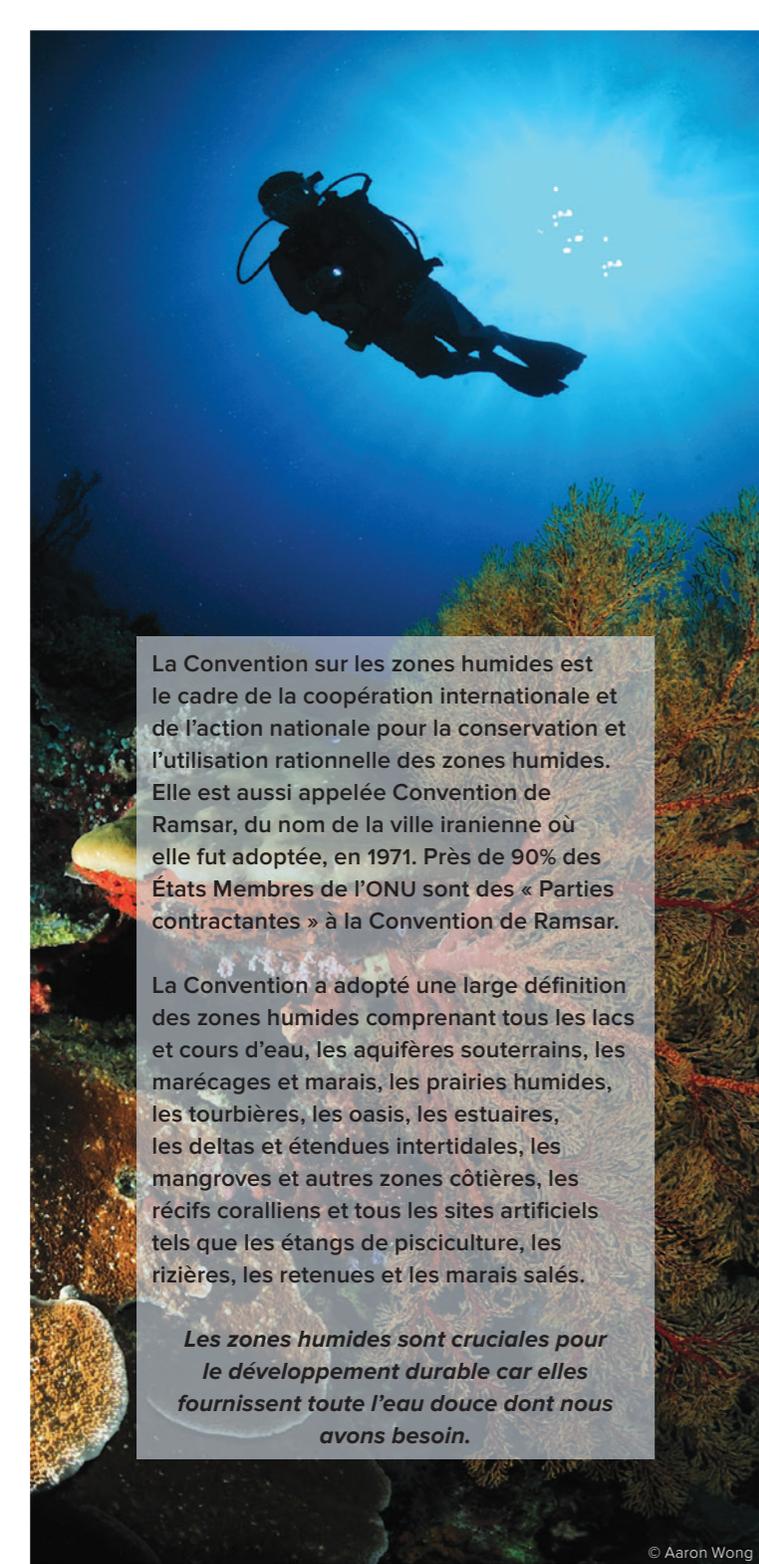
**Secrétariat de la Convention de Ramsar**  
**Rue Mauverney 28**  
**CH-1196 Gland, Suisse**  
**Tél. +41 22 999 0170, fax +41 22 999 0169**

© Ramsar Secretariat, 2014

Photo de couverture: Parc national des Everglades, États-Unis © D. Taylor



# La Convention sur les zones humides : une introduction



La Convention sur les zones humides est le cadre de la coopération internationale et de l'action nationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Elle est aussi appelée Convention de Ramsar, du nom de la ville iranienne où elle fut adoptée, en 1971. Près de 90% des États Membres de l'ONU sont des « Parties contractantes » à la Convention de Ramsar.

La Convention a adopté une large définition des zones humides comprenant tous les lacs et cours d'eau, les aquifères souterrains, les marécages et marais, les prairies humides, les tourbières, les oasis, les estuaires, les deltas et étendues intertidales, les mangroves et autres zones côtières, les récifs coralliens et tous les sites artificiels tels que les étangs de pisciculture, les rizières, les retenues et les marais salés.

*Les zones humides sont cruciales pour le développement durable car elles fournissent toute l'eau douce dont nous avons besoin.*

© Aaron Wong

## Que fait la Convention de Ramsar ?

La mission de la Convention est «la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier».

Conformément aux **trois piliers** de la Convention, les Parties contractantes s'engagent:

- à œuvrer à l'**utilisation rationnelle de toutes leurs zones humides** dans le cadre de plans nationaux, de politiques et de lois, de mesures de gestion et d'éducation du public;
- à inscrire des zones humides appropriées sur la liste des **zones humides d'importance internationale** (la «Liste de Ramsar») et à veiller à leur gestion effective;
- à **coopérer au niveau international** pour les zones humides transfrontières, les systèmes de zones humides partagés, les espèces partagées et les projets de développement qui pourraient affecter les zones humides.

### Utilisation rationnelle des zones humides

La Convention définit l'utilisation rationnelle des zones humides comme «le maintien de leurs caractéristiques écologiques obtenu par la mise en œuvre d'approches par écosystème dans le contexte du développement durable». On peut donc en déduire que l'utilisation rationnelle équivaut à la conservation et à l'utilisation durable des zones humides et de tous les services qu'elles procurent, dans l'intérêt de l'homme et de la nature.



© Eugene Cheah

## Que font les zones humides ?

- Elles stockent l'eau et assurent sa qualité, contribuant à la résilience contre la sécheresse.
- Elles protègent contre les inondations et les effets des tempêtes.
- Elles fournissent des aliments et d'autres services tels que le transport et les loisirs.
- Elles offrent différents habitats qui abritent la biodiversité des gènes, des espèces et des écosystèmes et jouent un rôle clé dans les cycles biologiques de nombreuses espèces et dans les structures de la migration annuelle.



© Dhanaraj Maibam

## Qu'arrive-t-il aux zones humides et que pouvons-nous faire ?

Sous la pression des demandes croissantes d'une population humaine en expansion, les zones humides sont dégradées et disparaissent. La surexploitation des dernières zones humides menace de plus en plus leur capacité de fournir des services essentiels.

Pour y remédier, nous devons veiller à l'utilisation rationnelle des zones humides et de l'eau qu'elles contiennent, restaurer les zones humides dégradées et, s'il le faut, en créer de nouvelles pour retrouver les services dont nous avons besoin.

## Comment fonctionne la Convention ?

- La **Conférence des Parties contractantes** (COP) se réunit tous les trois ans pour promouvoir des politiques et des lignes directrices dans le but de faire progresser les objectifs de la Convention.
- Le **Comité permanent**, composé de Parties contractantes qui représentent les six régions Ramsar du monde, se réunit chaque année pour guider la Convention entre les sessions de la COP.
- Le **Groupe d'évaluation scientifique et technique** fournit des orientations sur des questions clés pour la Convention.



© Helmut Ignat

- Le **Secrétariat**, à Gland, Suisse, gère les activités quotidiennes de la Convention et publie les documents de la Convention ainsi que la «Liste de Ramsar» des zones humides d'importance internationale. Il est soutenu sur le plan administratif par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).
- Chaque Partie contractante désigne une **Autorité administrative** chargée de la mise en œuvre de la Convention au niveau national.
- Les pays sont aussi encouragés à établir des **Comités nationaux pour les zones humides** à large composition.
- Les Parties contractantes peuvent inscrire, au **Registre de Montreux**, des Sites Ramsar dont les caractéristiques écologiques sont en train de changer et une assistance technique telle que la Mission consultative Ramsar peut leur être fournie.
- Les entreprises privées, de même que les organisations publiques et communautaires, sont encouragées à contribuer à la mission de la Convention.